

SERVICES FUNÉRAIRES

Le Pôle Funéraire de la Ville de Roanne assure toutes prestations funéraires.
Service des Cimetières : gestion des concessions / Service Funéraire Pôle Funéraire : organisation d'obsèques, salons funéraires, salle de cérémonie, crématorium, etc.
obsèques.

Roanne



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



Service des Cimetières

Agglo



Gestion des concessions

Pour acquérir ou renouveler les concessions, il convient de contacter le service des Cimetières de la Ville de Roanne.

Accueil, conseils, renseignements, tarifs, etc...
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h00 à 17h30

9 boulevard du Cimetière - 42300 Roanne

Téléphone : 04 77 70 85 04

E-mail : afougere@mairie-roanne.fr

Les deux cimetières

Des bornes tactiles sont situées à l'entrée des cimetières permettant de retrouver facilement une concession.

• Cimetière Saint Claude (ancien cimetière)

9 boulevard du Cimetière à ROANNE

• Nouveau Cimetière

10 boulevard Maréchal Joffre à ROANNE

Le nouveau cimetière comprend un espace columbariums et un puits du souvenir.

Modalités d'accès aux cimetières :

Pour les piétons : de 7h30 à 18h30 du 1er avril au 30 septembre et de 7h30 à 17h30 du 1er octobre au 31 mars

Pour les véhicules avec autorisation* : du lundi au samedi de 9h à 12h.

** Autorisation à demander aux loges des cimetières, et délivrée pour les personnes de plus de 75 ans ou invalides.*

Une aide permanente par les services du cimetière est proposée pour les personnes porteuses d'un handicap.

Afin de supprimer l'utilisation des pesticides et vu l'étendue de nos cimetières (18ha), il est rappelé aux concessionnaires qu'ils doivent entretenir leurs tombes et en assurer le désherbage. La Ville de Roanne, quant à elle, est chargée des voies de circulation.

Règlement des cimetières de Roanne :

Arrêté du Maire de la Ville de Roanne

N° : 133

Objet : Règlement des cimetières de Roanne

Références : PAG/CL/FP

Le Maire de la Ville de Roanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-7 et suivants L.2223-1 et suivants ;

Vu la loi 93-23 du 8 janvier 1993 et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu le Code pénal notamment les articles 225-17, 225-18, 433-21-1, 610-5, 645-6 ;

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées pour la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les deux cimetières.

ARRETE

Sommaire

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1° - Désignation des cimetières

Article 2 - Destination

Article 3 - Affectation des terrains

Article 4 - Choix du cimetière et de l'emplacement

AMENAGEMENT GENERAL DES CIMETIERES

Article 5 - Emplacement des concessions

Article 6 - Localisation des concessions

Article 7 - Tenue des registres - Information des usagers

Article 8 - Plan des cimetières

MESURES D'ORDRE INTERIEUR ET DE SURVEILLANCE DES CIMETIERES

Article 9 - Horaires d'ouverture au public

Article 10 - Accès au cimetière

Article 11 - Interdictions

Article 12 - Restrictions d'accès



Mairie de la Ville - BP 10112
42100 Roanne cedex
04 77 67 61 14
roanne.fr

Le Service Funéraire Public

Prestations funéraires et organisation d'obsèques

Le Service Funéraire Public accueille et conseille les familles confrontées au décès d'un proche. Il prend en charge l'organisation complète des funérailles. Il propose toutes les prestations funéraires ainsi que les contrats obsèques.

Habilitation préfectorale n° 23-42-0114

Membre de l'Union du Pôle Funéraire Public

Contrats obsèques : établissement agréé

MUTAC (n° ORIAS 12066139)

Adresse : 16 boulevard du Cimetière 42300

ROANNE

Téléphone : 04 77 67 61 14

E-mail : servicefuneraire@mairie-roanne.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 - le samedi de 9H à 12H

Service d'urgence 24H/24 – 7 jours/7 (au même numéro)

Le Funérarium Municipal à disposition des familles

Neuf salons funéraires pour la présentation des défunts

Accès permanent par digicode

Une salle de cérémonie de 200 places (offices religieux et civils) avec écran (photos-vidéos)

Adresse : rue Matteotti à ROANNE (face à l'ancien cimetière)

Téléphone : 04 77 72 60 80

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 18H - Samedi de 8H30 à 17H30 -

Dimanche et jours fériés de 9H à 17H

Le Crématorium Municipal

Les crémations sont assurées pour le compte de tout opérateur funéraire.

Il propose un espace de recueillement et un salon d'attente

Aménagements extérieurs arborés avec parking

Adresse : 10 boulevard Maréchal Joffre à ROANNE (accès par le nouveau cimetière)



Devis des opérateurs funéraires



CONTACTS

Funérarium municipal



rue Matteotti
42300 Roanne

 0477726080

 Site Internet

 Du lundi au vendredi de
8H30 à 18H - Samedi de
8H30 à 17H30 - Dimanche
et jours fériés de 9H à 17H
Accès aux salons par
digicode de 12h à 14h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE



